



ANNEXE A LA DELIBERATION DCS n° 2019-01

Urbanisme - Avis PPA - PLU de Pujaut

Dans le rapport de présentation du projet du PLU arrêté de la commune de Pujaut, quelques éléments sont à actualiser, à rajouter ou à compléter concernant la partie « II.3. Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Ces éléments sont listés ci-dessous :

Page 25 : Le périmètre du SCOT a évolué en intégrant notamment la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP), voici la nouvelle carte du périmètre pour remplacer celle du rapport de présentation :



Page 26 : Il convient avec ce changement de périmètre de modifier le paragraphe suivant :

Le SCOT du Bassin de vie d'Avignon est ainsi constitué de 4 intercommunalités : le Grand Avignon, la Communauté de Communes des Pays du Rhône et Ouvèze, la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat, et la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise.

Il s'étend sur 663 km² et représente 28 communes (9 dans le Gard et 19 dans le Vaucluse) et 290 060 habitants.

Par celui-ci :

« Aujourd'hui, le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon est constitué de 4 intercommunalités : la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat et la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze en Provence.

Il s'étend sur 770,79 km² et représente 34 communes (7 dans le Gard et 27 dans le Vaucluse) et 304 224 habitants en 2014. »



Dans les pages suivantes du rapport de présentation le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le Document d'Orientation Général (DOG) du SCOT sont repris succinctement notamment au travers de leurs titres. Certains titres n'apparaissent pas, d'autres doivent être complétés, en voici la liste :

Page 27 : Rajouter le titre : « 1.2.2 Reconnaître un véritable réseau de villes solidaires autour du cœur urbain »

Page 29 : Compléter le titre du 3^{ème} Défi : Assurer l'équilibre entre les différentes vocations de l'espace : établir un « contrat foncier durable »

Page 30 : Rajouter le titre de l'objectif 5 : « 3.2 Objectif 5 : Protéger les espaces agricoles, naturels et paysagers »

Page 31 : Le titre du défi 4 est erroné. Il faut le remplacer par : « 4^{ème} Défi : Promouvoir un urbanisme innovant et intégré »

Page 33 : Rajouter le titre suivant : « 2.1 Objectif 1 : Renforcer les atouts concurrentiels du tissu économique »

Page 36 : Dans le paragraphe suivant :

**[Dans le cas de Pujaut, qui pourrait être considéré
comme un pôle villageois, les proportions requises
seraient de l'ordre de 60% d'individuel pur, repré-**

Plan Local d'Urbanisme de Pujaut / 1. rapport de présentation

Rajouter le mot « maximum » : « de l'ordre de 60% d'individuel pur **maximum..** »

Page 38 : Rajouter le titre : « 4.5.1 Mettre en valeur l'existant »

Christian RABOULET
Président